

ANNEXE A.

Chapitre et sujet de l'Acte.		Amendements recommandés par les sous-comités.
do	do	... Article 38, 1re section. Retrancher " ni ne maintiendra d'actio . " de poursuite ou de procédure, soit en droit, soit en équité. " ni ne produira dans les cas de faillite, relativement à ces " opérations, aucune réclamation basée sur une police en " Canada." Retrancher " après rapport fait par le Conseil du Trésor et " son approbation par le " dans les 10e et 11e lignes de la première section, et insérer : " avec l'approbation du."
do	do	... Article 38, section 3. Retrancher " ou fera quelque opération " d'assurance " dans la 6e ligne de cette section.
Chap. 122.	Prêteurs sur gages.....	Article 2. Retrancher les mots "les cinq cinquièmes d'un " centin " et insérer : " la somme d'un centin."
do	do Article 6. Retrancher cet article et le remplacer par ce qui suit : " Tout prêteur sur gages qui, en quelque cas que ce soit, stipu- " lera ou recevra un taux plus élevé que celui prescrit par l- " présent acte, sera passible, sur conviction par la voie " sommaire, d'une amende de cinquante piastres au plus."
Chap. 123.	Acte concernant la liqui- dation.	Article 42. Retrancher les mots " sous l'empire du présent acte " dans les 2e et 3e lignes de cet article.
Chap. 125.	Unions ouvrières.....	Article 19. Substituer les mots " deux cents " au mot " cent " dans la 13e ligne de cet article.
Chap. 132.	Juges des cours pro- vinciales.	Article 10 Retrancher " le service comme juge puisé ne devant pas entrer en ligne de compte " dans les 8e et 9e lignes de cet article.
Chap. 149.	Evasions et délivrance des prisonniers.	Article 8. Retrancher dans la deuxième ligne les mots " dans " une prison ou école de réforme " et insérer : " dans une " prison de réforme ou dans une école réformatoire ou indus- " trielle."
Chap. 150.	Délits contre la reli- gion.	Retrancher l'article trois.
Chap. 151.	Crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publi- que.	Dans le titre. Correction dans le texte anglais seulement. Re- trancher l'article trois.
Chap. 152.	Maisons de jeu.	Article 5. Ajouter ce qui suit à la fin de cet article : " et toutes " sommes d'argent et autres valeurs représentant de l'argent " et ainsi saisies seront confisquées au profit de la Couronne " pour l'usage public du Canada."
Chap. 156.	Crimes et délits contre les personnes.	Ajouter après l'article 38 la disposition suivante : " Quiconque " aura été trouvé coupable de l'un des crimes prévus au " présent article, sera inhabile à acquérir aucun droit ou " intérêt, soit en loi, soit en équité, dans les propriétés fon- " cières ou mobilières de telle nature, ou dans celles à l'égard " desquelles elle aura quelque intérêt, ou qui lui écherront " au dit titre d'héritière, de cohéritière ou de plus proche " parente ; et dans le cas de mariage, comme ci-dessus prévu, " il sera disposé des dites propriétés, après la condamnation " du coupable, en la manière que le règlera toute cour compé- " tente, sur une information portée à l'instance du procureur " général de la province où seront situées les dites propriétés."
do	do	... Article 41, section 2. Retrancher dans la première ligne les mots " de bonne foi."
do	do	... Article 43. Retrancher dans la 2e ligne le mot " illégalement " et après le mot " même " dans la 3e ligne, insérer : " ou permet " qu'on lui administre illégalement " Retrancher dans la 4- " ligne les mots " illégalement usage " et après " même," insérer : " ou permet qu'on fasse sur elle illégalement usage."
Chap. 162.	Dommages malicieux à la propriété.	Article 40. Insérer dans la 5e ligne après le mot " magnétique " les mots " d'une lumière électrique," et dans la 10e ligne après le mot " télégraphe " les mots " cette lumière élec- " trique."